



A.D ENVIRONNEMENT

RAPPORT D'ÉTUDE

L'IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES
24 Rue Auguste Chabrières
75015 PARIS

Version du 05/11/2020

DOSSIER CAS PAR CAS – Annexe au CERFA **n°14734*03**

Projet : Création de surfaces commerciales sur la commune de
VILETTE D'ANTHON (38)



SOMMAIRE

1. INTITULÉ DU PROJET	4
2. IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE.....	4
3. CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE :.....	4
4. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU PROJET	4
4.1. DESCRIPTION DU SITE	4
4.3. NATURE ET OBJECTIFS DU PROJET	8
5. SENSIBILITÉ ENVIRONNEMENTALE DE LA ZONE IMPLANTÉE ET IMPACTS DU PROJET	8
5.1. RESSOURCES.....	8
5.1.a. Ressource en eaux.....	8
5.1.b. Matériaux	11
5.2. MILIEUX NATUREL.....	11
5.2.a. Natura 2000.....	11
5.2.b. ZNIEFF	11
5.2.c. Arrêté de protection des biotopes.....	11
5.2.d. Zones humides	12
5.2.e. Sites classés, site inscrit	12
5.3. RISQUES.....	13
5.3.a. Risques industriels et technologique.....	13
5.3.b. Risques naturels	14
5.3.c. Risques sanitaires	14
5.4. NUISANCES.....	15
5.4.a. Liées aux trafics	15
5.4.b. Liées aux émissions sonores.....	15
5.4.c. Liées aux odeurs	15
5.4.d. Liées aux vibrations	15
5.4.e. Liées aux émissions lumineuses	15

5.5.	Emissions	15
5.5.a.	Qualité de l'air et rejets atmosphériques.....	15
5.5.b.	Gestion des eaux pluviales	15
5.5.c.	Effluent : gestion des eaux usées	15
5.5.d.	Gestion des déchets	15
5.6.	Patrimoine / Cadre de vie / Population	16
5.6.a.	Patrimoine.....	16
5.6.b.	Modifications des activités humaines / Usages du sol.....	16
5.6.c.	Impacts cumulés des projets.....	16
6.	MESURES ET CARACTÉRISTIQUES DU PROJET DESTINÉ À ÉVITER OU RÉDUIRE LES EFFETS NÉGATIFS NOTABLES.....	16
6.1.	Mesures préventives concernant les eaux souterraines	17
6.2.	Mesures compensatoires concernant les eaux superficielles	17
6.3.	Pollution accidentelle :	17
7.	AUTO-ÉVALUATION	18
8.	ANNEXES.....	19

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du site sur fond cartographique de l'IGN 1/25 000ème	5
Figure 2 : Extrait du cadastre (Source : cadastre.gouv.fr)	6
Figure 3 : Présentation du site dans son environnement proche sur vue aérienne	7
Figure 4 : Localisation des cours d'eau présents à proximité de la zone d'étude (Source : Géoportail)	8
Tableau 1 : Etat des eaux superficielles.....	9
Tableau 2 : Etat des eaux souterraines.....	10
Tableau 3 : Caractéristiques des points d'eau aux abords du site	10
Figure 5 : Zone naturelles inventoriées autour du site (Source : Géoportail)	12
Tableau 4 : Établissements BASIAS à proximité	13

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Etat des eaux superficielles.....	9
Tableau 2 : Etat des eaux souterraines.....	10
Tableau 3 : Caractéristiques des points d'eau aux abords du site	10
Tableau 4 : Établissements BASIAS à proximité	13

1. INTITULÉ DU PROJET

Le projet concerne la création de surfaces commerciales d'une surface de plancher de 5546 m², et du réaménagement de son parking de 281 places, sur la commune de VILLETTE D'ANTHON (38).

2. IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Le porteur du projet est une personne morale de l'immobilière européenne des mousquetaires, dont le numéro de SIRET est 334 055 647 005 75.

3. CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE :

En amont du projet de création de surfaces commerciales, avec le réaménagement de son parking déjà existant de 281 places sur la commune de VILLETTE D'ANTHON (38), le Maître d'Ouvrage souhaite réaliser un état des lieux environnemental du site afin de mieux maîtriser les enjeux associés.

Selon ses caractéristiques, le site visé est soumis à une procédure cas par cas au titre de la nomenclature annexée à l'article R122-2 du Code de l'Environnement pour la rubrique 41 « Aire de stationnement ouverte au public de 50 unités et plus ».

Afin de répondre à cette demande de l'autorité environnementale et d'anticiper les éventuels enjeux environnementaux inhérents à ce projet, A.D Environnement a été sollicité pour réaliser un état des lieux environnemental global et le dossier d'examen au cas par cas.

La présente étude confronte les caractéristiques du projet avec les exigences réglementaires et la vulnérabilité environnementale des milieux susceptibles d'être impactés.

Ce rapport complète le Cerfa n°14734-03 sur les éléments suivants :

- Caractéristiques du site et du projet d'aménagement ;
- Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée ;
- Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine.

Cette étude est annexée au formulaire Cerfa n°14734-03 de demande d'examen au cas par cas.

4. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU PROJET

4.1. DESCRIPTION DU SITE

Le site d'implantation du projet est localisé sur la commune de VILLETTE D'ANTHON (38), dans le département de l'Isère en région Auvergne-Rhône-Alpes. La commune comptabilise 4 936 habitants et fait partie de la Communauté de communes Lyon-Saint-Exupéry en Dauphiné.

Le projet s'implante à l'Est de la commune, Avenue des Cèdres, 38280 Villette d'Anthon.

Les parcelles concernées par le projet de création d'un ensemble commercial sont référencées AH n°155, 92, 212, 228, 91, 229, 230, et présente une superficie totale de 45 347 m² (voir figure 2).

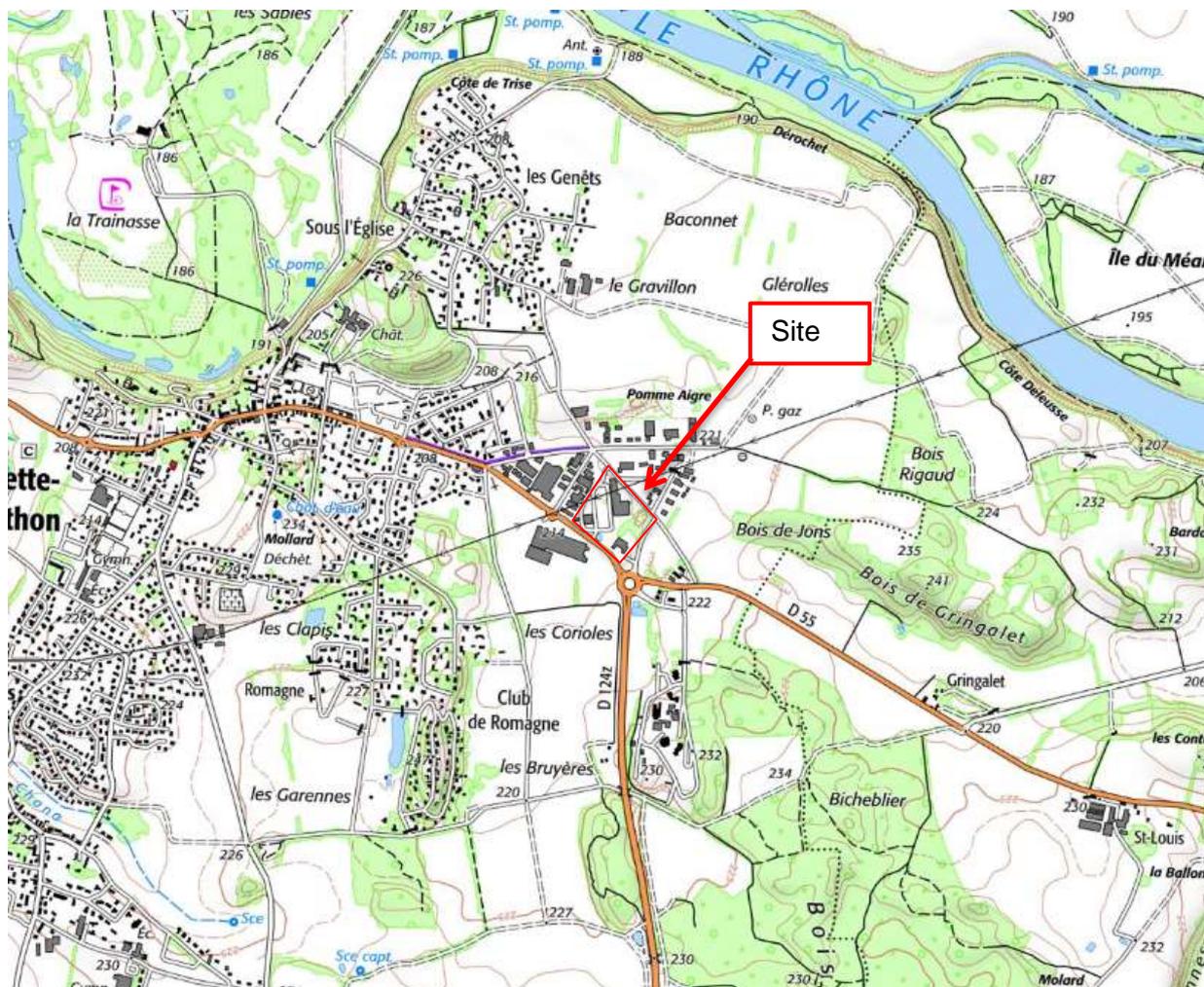


Figure 1 : Localisation du site sur fond cartographique de l'IGN 1/25 000ème



Figure 2 : Extrait du cadastre (Source : cadastre.gouv.fr)

La parcelle est actuellement occupée par plusieurs magasins, dont un Intermarché, et un bâtiment artisanal à démolir de 1420 m²,

- Au Nord par un garage automobile,
- À l'Est par divers commerces,
- Au Sud par une société de fabrication de matériaux de construction,
- À l'Ouest par des garages et industries,



Figure 3 : Présentation du site dans son environnement proche sur vue aérienne

4.3.NATURE ET OBJECTIFS DU PROJET

Cf.CERFA

Le plan masse du projet est joint en annexe 2.

5. SENSIBILITÉ ENVIRONNEMENTALE DE LA ZONE IMPLANTÉE ET IMPACTS DU PROJET

5.1.RESSOURCES

5.1.a. Ressource en eaux

Sources : Cartographies interactives de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Portail national d'accès aux données sur les eaux souterraines (www.adeseaufrance.fr)
ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Contexte hydrologique

Le fleuve « le Rhône », s'écoule à 1,4 km au nord du site.



Figure 4 : Localisation des cours d'eau présents à proximité de la zone d'étude (Source : Géoportail)

Qualité des eaux superficielles

Une station de mesure de la qualité des eaux du « Rhône » se trouve à Brangues, à environ 35 km à l'est. Les données vont de 2010 à 2019. Son état « physico-chimique » est en bon voire très bon état dans l'ensemble, l'état « Biologique » est moyen, et les états écologique et chimique sont moyens à mauvais.

Le projet n'aura qu'un impact jugé négligeable sur la qualité des eaux superficielles.

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Physico-chimie							
Bilan de l'oxygène	TBE						
Température	TBE						
Nutriments azotés	BE	BE	TBE	BE	BE	BE	BE
Nutriments phosphorés	TBE	BE	BE	TBE	TBE	TBE	TBE
Acidification	BE	BE	TBE	BE	TBE	TBE	TBE
Polluants spécifiques			BE	BE	BE	BE	BE
Biologie							
Invertébrés benthiques	IND						
Diatomées	IND						
Macrophytes							
Poissons	MOY	MOY	MOY	MOY	BE	BE	BE
Hydromorphologie							
Pressions Hydromorphologiques							
Etat écologique	MOY	MOY	MOY	MOY	BE	BE	BE
Potentiel écologique							
ETAT CHIMIQUE			BE	MAUV	MAUV	MAUV	BE

Tableau 1 : État des eaux superficielles

Contexte hydrogéologique

La commune est située sur la masse d'eau souterraine « Couloirs de l'Est Lyonnais (Meyzieu, Décines, Moins) et alluvions de l'Ozon » (code FRDG334).

Qualité des eaux souterraines

La source « du Lieudit Champ rôti » (code station : BSS001TSFF) est la station, avec des données qualitatives, la plus proche du site permettant de connaître l'état des eaux de la masse d'eau souterraine FRDG334. Elle se situe dans la commune de Pusignan, qui est à environ 5 km au sud-ouest de la commune de Villette-D'Anthon.

Les données disponibles vont de 2010 à 2018 et qualifient l'état chimique de la masse d'eau comme étant médiocre. Les substances déclassantes sont de type métolachlore, ESA et des pesticides.

	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
ETAT CHIMIQUE	MED						
Nitrates	BE	BE	BE	BE	BE	MED	MED
Pesticides	MED						
Métaux	BE						
Solvants chlorés	BE						
Autres	BE						

Tableau 2 : État des eaux souterraines

Le projet n'aura aucun impact sur la qualité des eaux souterraines.

Usage des eaux souterraines

La consultation des services de l'Agence Régionale de Santé indique qu'il y a un captage d'eau potable sur la commune de Villette-d'Anthon, il se situe à environ 2km au nord du site. Le projet n'est pas concerné par un périmètre de protection.

D'après les données du BRGM, trois points d'eau sont recensés dans un rayon de 1000 m autour du site. Les principales caractéristiques sont renseignées dans le tableau ci-après :

Référence	Nature/usage	Profondeur (m)	Niveau d'eau mesuré par rapport au sol	Localisation par rapport au site
BSS001TSCK	Puits	Non renseigné	8,08 m (19/08/1969)	980 m au nord-ouest
BSS001TSBD	Puits	Non renseigné	Non renseigné	990 m au sud-ouest
BSS001TSGT	Puits	Non renseigné	Non renseigné	950 m à l'est

Tableau 3 : Caractéristiques des points d'eau aux abords du site

Malgré que le site ne soit pas concerné par un périmètre de protection ou un captage d'eau à proximité immédiate du projet, étant donné l'absence de donnée sur la profondeur de la nappe, les eaux souterraines peuvent être vulnérables.

Alimentation en eau du site

L'alimentation en eau du site sera assurée par le réseau de distribution public. Un dispositif de protection contre les retours d'eau sera mis sur l'alimentation générale en eau. Il permettra d'éviter tout retour d'eau potentiellement polluée dans le réseau public.

Utilisation de l'eau

Le principal poste de consommation d'alimentation en eau potable est pour l'usage du bâtiment à usage commercial.

5.1.b. Matériaux

Source : Banque de données du Sous-Sol (<http://infoterre.brgm.fr>)

Le site de la parcelle est positionné à environ 210 m NGF d'altitude et présente un dénivelé avec une pente moyenne de 3 %. Le site sera peu remodelé et les mouvements de terrains seront limités.

L'aménagement projeté occasionnera peu de déblais/remblais.

Le projet n'aura que peu d'impact sur les ressources. Des mesures d'évitement seront mises en place pour limiter les quelques impacts.

5.2. MILIEUX NATUREL

Sources : Géoportail
Cartographie Carmen

La figure 5 ci-dessous représente l'ensemble des zones naturelles inventoriées autour du site.

5.2.a. Natura 2000

CF. CERFA

5.2.b. ZNIEFF

CF. CERFA

5.2.c. Arrêté de protection des biotopes

Le site n'est pas situé au droit d'un arrêté de protection de biotope.

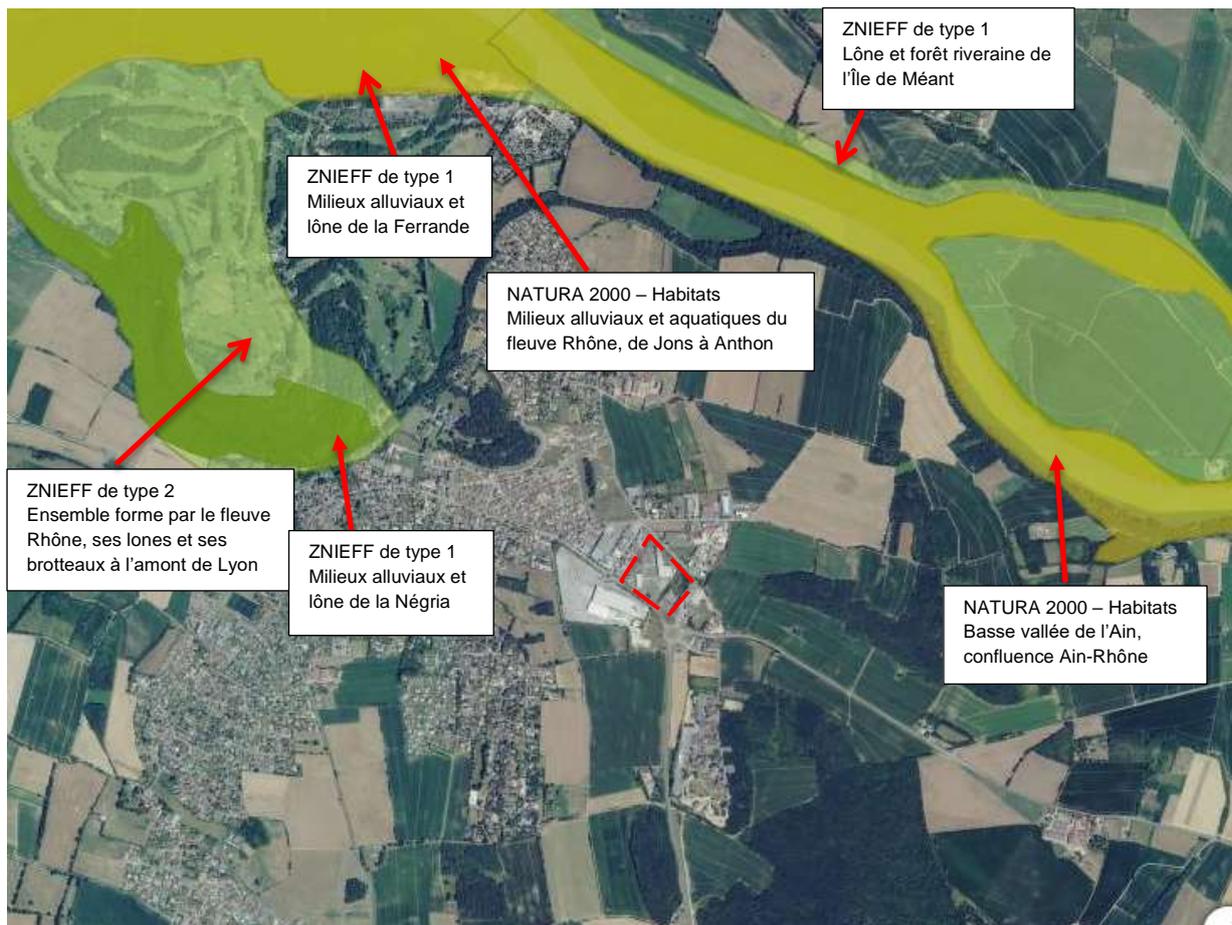


Figure 5 : Zone naturelles inventoriées autour du site (Source : Géoportail)

5.2.d. Zones humides

Le site du projet n'est pas situé dans une zone humide.

5.2.e. Sites classés, site inscrit

Le site n'est pas situé au droit d'un site inscrit ou classé.

Malgré la présence de plusieurs zones naturelles à proximité du site, on peut conclure que le projet n'aura pas d'impact sur ces zones.

5.3. RISQUES

5.3.a. Risques industriels et technologique

Données BASIAS – BASOL :

Source : <http://infoterre.brgm.fr>

Aucun site BASOL ne se trouve au droit du site.

Aucun établissement BASOL n'est présent dans un rayon de 500 m autour du site.

Aucun site BASIAS ne se trouve au droit du site.

Huit sites BASIAS sont présents dans un rayon de 500 m autour du site.

Identifiant	Raison Sociale	Activités	Localisation
RHA3806471	GARCIA MIGUEL	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques, recyclables. Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, etc. Entretien et réparation de véhicules automobiles	30 m à l'ouest
RHA3805990	Ets GAUBERT et Fils	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage, métallurgie des poudres	150 m à l'ouest
RHA3806185	Sté ALLMANG – VILAR	Dépôt de liquides inflammables. Chaudronnerie, tonnellerie, forge, marteaux, mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage, métallurgie des poudres. Fabrication de coutellerie.	160 m à l'ouest
RHA3805989	Maurice DROZ	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements. Traitement et revêtement des métaux. Fabrication de coutellerie.	200 m à l'ouest
RHA3806472	Biolaur – Biotec	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base n.c.a	210 m au nord
RHA3806184	SARL Comète	Chaudronnerie, tonnellerie. Forge, marteaux, mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage, métallurgie des poudres. Traitement et revêtement des métaux. Fabrication de coutellerie.	230 m à l'ouest
RHA3800120	Ets CRESSENT	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage, métallurgie des poudres. Traitement et revêtement des métaux. Dépôt de liquides inflammables.	250 m à l'ouest
RHA3806183	M. Jean d'ORIO	Garages, ateliers, mécanique et soudure. Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques. Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé. Dépôt de liquides inflammables.	450 m à l'ouest

Tableau 4 : Établissements BASIAS à proximité

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :

Source : <http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/installations>

D'après la base de données de l'inspection des installations classées, il existe 3 établissements soumis à autorisation ou enregistrement au titre des ICPE sur la commune de Villette-D'Anthon.

Plan de prévention des risques technologique

Source : <http://www.georisques.gouv.fr>

La commune de Villette d'Anthon n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques.

5.3.b. Risques naturels

Plan de prévention des risques naturels prévisibles

La commune de Villette d'Anthon est concernée par un plan de prévention inondation, approuvé le 16/08/1972. Le site d'étude n'est pas concerné.

Retrait et gonflement des argiles

Source : <http://www.georisques.gouv.fr>

La commune de Villette d'Anthon n'est pas concernée par un Plan de prévention des risques liés au retrait gonflement des argiles.

Risques miniers

Source : <http://dpsm.brgm.fr>

La commune de Villette d'Anthon n'est pas concernée par les risques miniers.

Risque sismique

Source : <http://www.georisques.gouv.fr>

La commune de Villette d'Anthon se situe en zone de sismicité 3 (aléa moyen).

5.3.c. Risques sanitaires

Sources : géorisque
Préfecture de l'Isère

Il existe un arrêté préfectoral concernant les termites dans le département de l'Isère, mais Villette d'Anthon ne fait pas partie des villes concernées. Il n'existe aucun arrêté préfectoral méréule dans le département.

La commune de Villette d'Anthon est classée en catégorie 1 pour le radon.

Le projet n'aura aucun impact concernant les risques.

5.4. NUISANCES

5.4.a. Liées aux trafics

Cf. CERFA.

5.4.b. Liées aux émissions sonores

Cf. CERFA

5.4.c. Liées aux odeurs

Cf. CERFA

5.4.d. Liées aux vibrations

Cf. CERFA

5.4.e. Liées aux émissions lumineuses

Cf. CERFA

Au vu des éléments décrits dans le CERFA, les impacts du projet sont qualifiés de faibles.

5.5. Emissions

5.5.a. Qualité de l'air et rejets atmosphériques

Cf. CERFA

5.5.b. Gestion des eaux pluviales

Le projet entrainera l'imperméabilisation des sols et l'augmentation des eaux ruisselées. Des mesures compensatoires seront mises en œuvre pour limiter l'impact quantitatif du projet sur le milieu naturel. Ces mesures seront précisées dans un second rapport (dossier Loi sur l'Eau).

Cf. CERFA

5.5.c. Effluent : gestion des eaux usées

Cf. CERFA

5.5.d. Gestion des déchets

Cf. CERFA

Les mesures mises en œuvre dans la gestion des déchets, des effluents et des eaux pluviales limitera les impacts du projet.

5.6. Patrimoine / Cadre de vie / Population

5.6.a. Patrimoine

Monuments historiques

Source : Base mérimée

Cf. CERFA

ZPPAUP

Source : <http://www.isere.gouv.fr>

Cf. CERFA

5.6.b. Modifications des activités humaines / Usages du sol

Le projet ne modifiera que peu l'occupation des sols, étant donné que les parcelles comportent déjà des bâtiments commerciaux. Il ne s'agira que d'un bâtiment à usage commercial, et une charte chantier propre sera mise en place.

5.6.c. Impacts cumulés des projets

Sans objet

6. MESURES ET CARACTÉRISTIQUES DU PROJET DESTINÉ À ÉVITER OU RÉDUIRE LES EFFETS NÉGATIFS NOTABLES

La confrontation du projet d'aménagement avec l'analyse des enjeux environnementaux révèle que le projet :

- N'a pas d'effet sur les milieux naturels protégés ;
- N'a pas d'effet sur les zones humides ;

Peut avoir des effets surs :

- Les eaux superficielles du fait de l'augmentation des surfaces imperméabilisées.

Il engendrera peu de nuisances compte tenu de l'activité qui sera exercée et produira peu d'émission.

L'intégration urbaine prendra en compte les dispositions en matière d'aspect visuel, d'ornements paysagers et d'accessibilité. Des espaces verts seront conservés et des arbres seront plantés.

6.1. Mesures préventives concernant les eaux souterraines

Le risque d'impact sur la nappe ne sera pas présent étant donné qu'un séparateur d'hydrocarbures est installé au droit de la station-service déjà présente.

6.2. Mesures compensatoires concernant les eaux superficielles

De nombreuses études, dont celles du SETRA (février 2008) et du GRAIE (08/12/2004) indiquent aujourd'hui que les séparateurs à hydrocarbures ne sont pas à même de traiter les pollutions issues du ruissellement des eaux pluviales sur les parkings.

Ces études se basent sur de nombreuses analyses indiquant que les concentrations en hydrocarbures en entrée d'ouvrage sont très souvent inférieures à la limite de traitement indiquée par les constructeurs. De plus, les vitesses de coulements dans ces ouvrages sont souvent trop importantes pour permettre la décantation des particules polluantes.

Les rendements des séparateurs ont également été jugés très faibles voire négatifs pour certaines périodes pluvieuses (problématiques de relargage). Les conclusions de ces études démontrent donc l'inefficacité de ces systèmes dans le traitement des pollutions chroniques d'eaux pluviales ruisselant sur parkings/voiries.

En outre, les mêmes études indiquent que l'entretien et la maintenance opérée sur ces ouvrages génèrent plus de risques de pollution que s'ils étaient absents.

Pour ces raisons, de nombreuses agglomérations remettent aujourd'hui en cause l'implantation des séparateurs pour traiter les eaux pluviales de parkings.

Des demandes sont même expressément formulées pour que ces ouvrages ne soient pas mis en place de manière systématique (cf. Grand Lyon, Le Grand Toulouse, Communauté d'Agglomération GRAND LAC).

Aucun séparateur à hydrocarbures ne sera donc mis en place au droit des parkings.

6.3. Pollution accidentelle :

Dans l'objectif de prendre en compte une éventuelle pollution accidentelle sur la zone, les réseaux du site seront équipés :

- Dans le cas de mise en place d'une gestion des eaux pluviales via bassin d'infiltration, d'une vanne permettant le confinement des eaux contaminées dans les réseaux en amont de l'ouvrage de gestion.

Cela permettra de confiner la pollution dans les réseaux EP du site en attendant son évacuation.

7. AUTO-ÉVALUATION

En amont du projet de création d'un projet de construction de surfaces commerciales sur la commune de VILLETTE d'ANTHON (38), le Maître d'Ouvrage souhaite réaliser un état des lieux environnemental du site afin de mieux maîtriser les enjeux associés.

Selon ses caractéristiques, le site visé est soumis à une procédure cas par cas au titre de la nomenclature annexée à l'article R122-2 du Code de l'Environnement pour la rubrique 41 « Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus ».

Au vu des différents éléments de l'étude :

- Le projet n'est pas concerné par des risques technologiques,
- Le projet n'est pas concerné par des risques naturels,
- Le projet n'engendrera pas d'enjeux majeurs en termes d'environnement,
- Le projet engendrera que peu d'impact supplémentaire,
- Des mesures d'évitement sont d'ores et déjà prévus pour la protection des eaux souterraines et superficielles,

Au vu des éléments ci-dessus nous ne pensons pas qu'une évaluation environnementale soit nécessaire.

8.ANNEXES

ANNEXE 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio
n

Nom de la voie

Code postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

Prénom

Qualité

Tél

Fax

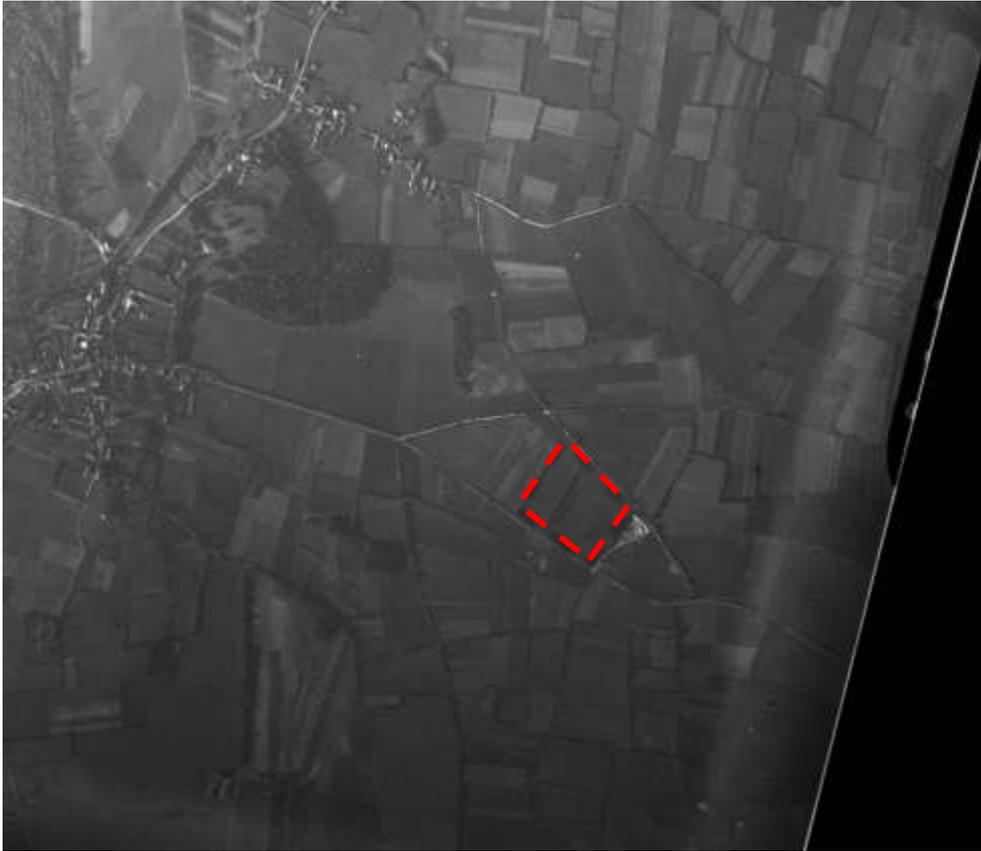
Courriel

@

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

ANNEXE 2 : Photographies historiques





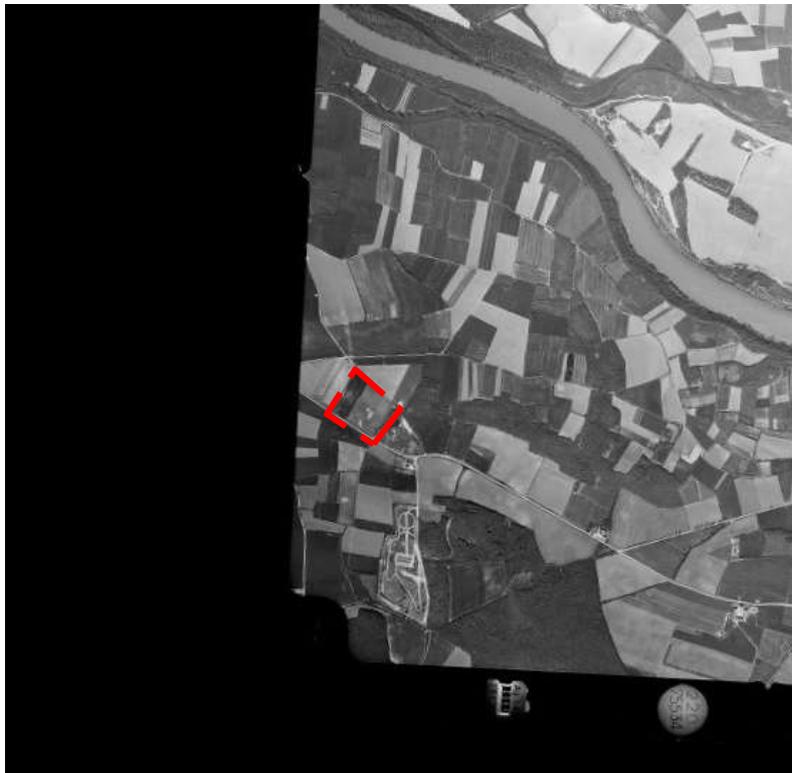
1938



1954



1965



1975



1985



1990



2000



2008



2009



2012

ANNEXE 3 – Photographies de la zone d’implantation



Environnement proche du site : Echelle 1 / 5000



Environnement lointain du site : Echelle 1/15 000

ANNEXE 4 – Plan de Masse

